



LA COURONNE CHARENTE

DEMANDE D'ARRÊTÉ DE VOIRIE:

Toute demande d'arrêté doit impérativement être effectuée et réceptionnée en mairie au moins **15 jours** avant la date des travaux ou de l'occupation du domaine public.

Nota :

*Si le projet se trouve sur une **route départementale**, faire la demande auprès de l'Agence Départementale de l'Aménagement de Montmoreau (contact : Denis GUILLOTON*

Tél : 05.16.09.50.34 – Courriel : dquilloton@lacharente.fr).

Si le projet concerne plusieurs communes, faire également la demande auprès des autres communes.

La commune ne prête pas de panneaux de signalisation pour l'arrêté.

Le demandeur	
Nom :	Prénom :
Dénomination :	Représenté par :
Adresse :	
Code postal :	Localité :
Téléphone :	Portable :
Courriel :	
Si le bénéficiaire est différent du demandeur ou entreprise réalisant les travaux :	
Nom :	Prénom :
Dénomination :	Représenté par :
Adresse :	
Code postal :	Localité :
Téléphone :	Portable :
Courriel :	

Localisation du site concerné par la demande :

Adresse :

Référence du document d'urbanisme (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :Référence cadastrale (*section et n° parcelle*) :**Nature et date des travaux ou de l'occupation du domaine public**

Nature des travaux ou motif de l'occupation du domaine public, précision :

Date début :

Date fin :

Dépôt ou stationnementNature du dépôt
ou
stationnementMatériaux Benne Grue Echafaudage Véhicule(s)

Type(s) :

Immatriculation(s) :

Autres (*à préciser*) :**Pièces jointes à la demande**

La demande d'arrêté peut être accompagnée de tous documents utiles à la compréhension du dossier (notice, plan de situation, plan des travaux, ...).

Fait à

Le

Nom :

Prénom :

Qualité :

Signature du demandeur :